



A.F.E.R.

Association Française Des Eleveurs de Rex

REGLEMENT COUPE DE FRANCE

Sous le Haut Patronage de l'Association Française des Eleveurs de Lapins REX (AFER)

PREAMBULE :

Seules les associations autorisées par l'AFER peuvent organiser le Coupe De France des lapins Rex (AFER), ceux n'ayant pas obtenus cet agrément sont donc de ces faits considérés comme « sauvage » donc non reconnus.

ART 1 :

Cette Coupe de France est ouverte à tous les éleveurs de lapins Rex, membres de l'Association ou non. Le règlement général de la société organisatrice s'applique à cette coupe.

ART 2 :

Les conditions d'inscription et les droits d'engagement seront ceux de la société organisatrice.

ART 3 :

Les cages seront pourvues d'eau et de nourriture à l'encagement. Chaque animal sera pesé à son encagement et le poids noté sur la fiche de jugement ainsi que le tatouage des deux oreilles.

Tous les animaux participants à ce championnat seront jugés individuellement aux points dans le cadre des opérations de jugement de la société organisatrice

ART 4 :

Les juges seront choisis par l'Association organisatrice en respectant si possible la liste des juges référents établi par l'AFER et seront soumis à l'approbation de l'AFER. Les jugements seront effectués aux points avec les cartes FFC.

Les juges présentant des sujets ne pourront être désignés pour juger dans les variétés qu'ils exposent.

ART 5 :

Les animaux présentés concourent également à tous les grands prix d'exposition et autres prévus par la société organisatrice ainsi qu'au Prix du Président de la République si celui-ci est prévu.

ART 6 :

Les prix décernés seront fonction du nombre d'animaux inscrits à l'exposition (Rex Race Moyenne, Petit Rex, Nain Rex) suivant le tableau ci-dessous.

Moins de 15 sujets :

Coupe de France annulé

De 16 à 25 sujets :

1 Champion Coupe de France Toute catégories – Vainqueur Coupe de France

De 26 sujets à 50 sujets:

1 Champion Coupe de France Toutes catégories – Vainqueur Coupe de France

1 Vice-Champion Coupe de France Toutes Catégories (Mâle ou Femelle suivant le sexe du précédent)

Pour 51 sujets et plus :

1 Champion Coupe de France Toute catégories – Vainqueur Coupe de France

1 Champion Coupe de France Toutes Catégories (Mâle ou Femelle suivant le sexe du précédent)

**1 Vice-Champion Coupe de France Male Toutes Catégories
1 Vice-Champion Coupe de France Femelle Toutes Catégories**

Des récompenses supplémentaires pourront être attribuées si le nombre de sujets inscrits est plus important

Pour les titres individuels les sujets primés devront avoir obtenu une note de 96 voir exceptionnellement une note de 95,5. Si aucun sujet n'a obtenu cette note minimale le titre ne sera pas décerné.

1 Coupe de France Elevage :

Un titre de Champion Elevage Coupe de France sera attribué sous les conditions suivantes :

- **Ensemble de 4 sujets les deux sexes représentés dans la même variété.**
- **Minimum de 3 éleveurs présentant un ensemble au titre de Meilleur Elevage.**
- **Classement par addition des points des 4 sujets retenus, départage en cas d'égalité sur le sujet N° 5 puis 6 et ainsi de suite puis tirage au sort.**

ART 7 :

Les récompenses attribuées aux différents Champions sous forme de plaques, coupes ou trophées seront fournies par l'AFER.

La société organisatrice pourra, si elle le souhaite, attribuer des récompenses complémentaires.

ART 8 :

La société organisatrice versera à l'A.F.E.R. une participation de **1 € 00 par lapin Rex inscrit à la Coupe De France.**

A la clôture des inscriptions la société organisatrice devra adressée au secrétaire général de l'AFER la liste des sujets Rex inscrits par variété avec le nom des éleveurs exposants ainsi que le montant de 1 € 00 par lapins inscrits comme convenu dans le règlement et le cahier des charges. A réception l'AFER effectuera la réalisation des récompenses et les adressera à la Société organisatrice dès réception.

Une page du catalogue de l'exposition sera réservée pour l'AFER afin de faire connaître le club du Rex. L'AFER fournira à la société le contenu de cette page.

Le palmarès de la Coupe de France sera adressé au secrétaire général de l'AFER pour être mis sur le site internet de l'AFER et sur le bulletin de liaison des adhérents.

L'AFER fournira à la société organisatrice la liste des adhérents de l'AFER.

Le Conseil d'Administration de l'AFER



A.F.E.R.
Association Française Des Eleveurs de Rex
REGLEMENT COUPE DE France AFER

ACCORD DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

Coordonnées de la société organisatrice :

Coordonnées du responsable :

Nom du Responsable :

Adresse Postale :

Adresse mail :

Téléphone :

Lieu de la Manifestation :

Date de la manifestation :

Nom des juges officiants :

***La Société organisatrice accepte le règlement du Championnat
Régional des Rex (AFER) mentionné ci-dessus***

***Signature du Président
de la société organisatrice***

***Signature du Responsable
A.F.E.R.***

A retourner dûment complété et signé avec la mention « Lu et approuvé » à

Email : Président : Francis GERBER ardennaisgerber@orange.fr

Secrétaire : Denis SIRIEX denis.siriex@wanadoo.fr